

PRESBYACOUSIE : TOUS CONCERNÉS !
Décryptage de la première cause de déficience auditive.

▶ PAGE II

DES AUDIOPROTHÉSISTES EN NOMBRE INSUFFISANT
Interview de Philippe Langzam, vice-président du Syndicat national des professionnels de l'audition.

▶ PAGE III

DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES
Focus sur les évolutions technologiques des appareils.

▶ PAGE IV

Dossier Spécial AUDITION

(Publicité)

UNE JOURNÉE POUR MIEUX (SE FAIRE) ENTENDRE



s'écoulerait en moyenne huit ans entre les premiers signes de baisse auditive et le premier rendez-vous chez l'ORL...

Si le premier obstacle à l'appareillage est le patient lui-même, en raison des nombreuses idées reçues et de la mauvaise image inscrite dans l'inconscient collectif, l'entourage peut également constituer une barrière. En incitant trop fortement le malentendant à franchir le pas, elle peut le « bloquer ». Or, c'est à lui seul qu'il revient de décider, sachant que la motivation est un facteur majeur de réussite de l'appareillage. Dernier frein, le coût de l'équipement et le manque de prise en charge : pour deux appareils

En 2006, le coût du non traitement de la déficience auditive était estimé à 213 milliards d'euros par an pour l'Europe, et à 22,4 milliards pour la France.

Source : Hear-it AISBL

payés entre 2 400 et 4 500 euros, l'Assurance Maladie rembourse 259,63 euros auxquels s'ajoutent 300 à 500 euros pour la plupart des mutuelles, certaines d'entre elles prenant en charge la totalité du coût. S'ajoute, là encore, un manque d'informations : sur cent personnes non appareillées, 31 % ignorent que les aides auditives peuvent être payées en partie par une troisième instance, comme les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Résultat ? Une forte déperdition de patients entre la consultation chez l'ORL et la visite chez l'audioprothésiste. Une situation qui n'a pas échappé au plan 2010-2012 en faveur des personnes sourdes ou malentendantes, lancé il y a un an par Xavier Darcos, dont les cinquante-deux mesures se destinent notamment « à améliorer la prévention, le dépistage et l'accompagnement au moment de la découverte d'une déficience auditive. »

▶ MELANIE SIENNE ET JEAN-PIERRE GRUEST

* www.audition-infos.org

Prenez soin de vos oreilles ! Tel est en substance le message délivré depuis quatorze ans lors de la Journée nationale de l'audition*. L'occasion, ce 10 mars 2011, de sensibiliser une fois encore les Français aux méfaits de la déficience auditive, au dépistage, à la prévention et aux solutions. Une question sanitaire trop méconnue mais qui nous concerne tous.

Le bruit, ennemi public n°1 ? Toujours est-il que plus de sept millions de Français vivraient aujourd'hui dans des zones exposées à des bruits excessifs (c'est-à-dire dépassant le seuil de 65 décibels) et qu'on évalue chaque année à 3 500 le nombre de personnes victimes de surdité professionnelle. De fait, dans nos sociétés modernes, les sources de nuisances sonores sont omniprésentes,

en zones urbaines (travaux publics, circulation, métro, discothèque) comme rurales (machines agricoles, tronçonneuses). D'où la décision de mettre cette problématique sous les projecteurs à l'occasion de la 14^e Journée nationale de l'audition. D'autant plus qu'elle constitue un facteur aggravant de la presbycusie, ce vieillissement naturel de l'oreille qui se traduit par une perte de la perception des sons aigus, indispensables à une bonne compréhension des mots.

Idées reçues et manque d'informations

Quelque 5,5 millions de Français souffriraient de ce phénomène d'usure dont les répercussions - à terme - peuvent s'avérer très handicapantes, tant d'un point de vue social que sanitaire (*lire encadré*). Pourtant, des solutions existent, avec des prothèses auditives - le terme « orthèse » serait d'ailleurs plus approprié - de plus en plus petites et performantes, apportant des réponses à presque tous les cas de figure. Pour autant, alors que 86 % des personnes équipées s'avouent pleinement satisfaites (d'après l'étude EuroTrak 2009), on constate que le taux de pénétration de l'appareillage en France

n'est que de 15,2 %, contre 20 % en Allemagne, par exemple. En cause ? Un déficit d'information et de sensibilisation, mais aussi de nombreuses réticences qui commencent dès le dépistage. Ainsi, un Français sur deux ne fait jamais évaluer son audition. Pire, il

LES MALENTENDANTS PLUS EXPOSÉS AUX RISQUES DE DÉMENCE

Depuis longtemps, de par leurs observations quotidiennes auprès de leurs patients, les audioprothésistes le subodoraient. C'est désormais confirmé via les résultats de recherches publiés début février par la revue médicale américaine « Archives of Neurology » : il y aurait une corrélation entre vieillissement, perte de l'ouïe et accroissement du risque de sénilité. Ainsi, d'après cette étude, chez les participants de soixante ans et plus, 36,4 % du risque de démence était lié à un déficit auditif. De plus, le risque de développer la maladie d'Alzheimer s'est accru de 20 % pour chaque tranche de dix décibels de perte d'acuité auditive. « La perte de l'ouïe pourrait être liée à la démence à la suite d'un épuisement des capacités mentales et l'isolement social ou une combinaison des deux », avancent les auteurs. Un argument de poids, et de plus, en faveur de l'appareillage auditif!

▶ MANON RESSOUCHE

MOBILISATION

« UN VÉRITABLE ENJEU DE SOCIÉTÉ »

Insuffisamment prise en considération, la déficience auditive peut avoir un impact dramatique dans la vie de ceux qui en souffrent. D'où les efforts menés par le Gouvernement pour encourager la prévention, la prise en charge et l'accompagnement des malentendants. Les explications de **Xavier Bertrand**, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

En quoi la Journée de l'audition est-elle importante en termes de santé publique et comment la soutenez-vous ?

C'est un véritable enjeu de société. Chacun sait que lorsqu'on entend mal, cela peut rendre la vie quotidienne très difficile. Cette Journée de l'audition est importante car elle permet de mettre l'accent sur l'information et sur la prévention auprès du grand public. Parce que chacun peut un jour être touché, personnellement ou dans son entourage, par un problème auditif. Il existe différents problèmes d'audition, voilà pourquoi il faut des solutions adaptées aux besoins de chacun. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé parraine cette 14^e Journée nationale de l'audition. Pour apporter des solutions concrètes au-delà de ce parrainage, le Gouvernement

a mis en œuvre un plan spécial en faveur des personnes sourdes ou malentendantes.

Justement, où en est-on de la mise en place de ce plan triennal, lancé en février 2010 ?

Au préalable, il me semble important de rappeler les trois axes majeurs de ce plan :

« Il existe différents problèmes d'audition, voilà pourquoi il faut des solutions adaptées aux besoins de chacun. »

d'abord la prévention, qui reste essentielle, à travers des actions d'information, de sensibilisation, d'incitation au dépistage dès le

plus jeune âge, et d'accompagnement lors de la découverte d'une déficience. Ensuite, la prise en charge de la déficience auditive à tous les âges de la vie. Enfin, celui de l'accompagnement dans la vie quotidienne des personnes déficientes en proposant des mesures permettant d'adapter l'environnement social et professionnel. Ce plan a déjà produit des résultats : en moins d'un an, des mesures phares ont été mises en œuvre. Je pense par exemple au lancement de la campagne de sensibilisation et de prévention des risques liés à la musique amplifiée - en particulier chez les jeunes - pour le premier semestre 2011 (INPES), ou au guide pour les professionnels de santé sur le dépistage de la

surdité, qui est en cours de diffusion par la Direction générale de la Santé (DGS). En tant que ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, je reste très attentif à la mise en œuvre de ce plan qui prend en compte de manière très complète le déficit auditif et son impact dans la vie de ceux qui en souffrent.

Le bruit est identifié comme l'une des causes majeures de la malaudition. Quelles sont aujourd'hui les mesures prises en faveur de la protection des travailleurs ?

Le bruit est bien entendu un facteur pris en compte par le code du travail dans le cadre des dispositifs relatifs à la santé et la sécurité au travail. Cela fait partie de l'action que je mène à la tête de ce ministère pour promouvoir la qualité de vie au travail. A



cet égard, les employeurs du privé, comme ceux du public, ont par exemple l'obligation d'évaluer les risques professionnels, y compris dans le choix des équipements et dans l'aménagement des lieux de travail, et la mise en place des services de protection et de prévention.

▶ PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE BEAUVAIS

LEADER



Audika est devenu en trente ans le numéro 1 en France dans le domaine des appareils auditifs. Comment expliquez-vous cette performance ?

Lorsque nous sommes arrivés dans le secteur en 1976, mon frère Jean-Claude et moi n'étions pas du tout de la partie, et nous avons en quelque sorte « grandi » en même temps que le métier. Nous avons découvert un secteur encore balbutiant, exclusivement aux mains des pharmaciens et des opticiens, qui pratiquaient cette activité en parallèle, de manière discrète et un peu mystérieuse, souvent à l'étage de l'officine ou au fond de la boutique. Nous avons été les premiers à comprendre qu'il fallait montrer nos produits et faire venir les clients dans nos échoppes. L'idée a été de créer un réseau de magasins pour exposer le métier et le démocratiser.

Pourquoi vous être lancé dans ce secteur qui vous était inconnu ?

Audika est une affaire familiale et c'est ce qui fait notre force et notre spécialité. Mon frère aîné, avec qui je partage la présidence, avait commencé sa vie professionnelle comme directeur commercial du premier fabricant de prothèses auditives Oticon, qui ne vendait alors ses produits qu'aux audioprothésistes. Lorsque j'ai fini mes études et que je l'ai rejoint en 1976, nous avons eu ensemble l'idée de défricher ce nouveau secteur, qui manquait totalement de visibilité et d'organisation. Il y avait là une véritable niche à exploiter ! C'était un peu visionnaire à l'époque...

« NOTRE APPROCHE DOIT INTÉGRER UNE GRANDE PART DE PSYCHOLOGIE »

Co-fondateur et co-président d'Audika, **Alain Tonnard** revient sur les raisons du succès de l'enseigne, aujourd'hui reconnue comme LA marque de la correction auditive en France.

Quatre-cent trente centres en France, près de soixante en Italie aujourd'hui... Comment avez-vous su gérer une croissance si rapide ?

Nous avons d'abord démarré en créant une centrale d'achats et un réseau structuré de centres de correction auditive sur un marché qui était exclusivement constitué d'indépendants. Mais notre grande force a été de très tôt miser sur la communication grand public et médicale, mais aussi sur

an : les deux tiers par acquisition, un tiers par création. Aujourd'hui, le réseau compte quatre-cent trente sites répartis dans quarante-deux départements, et près de soixante centres en Italie. Mais on estime à sept cents magasins le potentiel en France !

L'innovation a toujours été l'un de vos fers de lance. En quoi est-ce important ?

Nous avons toujours été à l'affût de techniques, de nouveautés. D'ailleurs, nous sommes fiers de dire que nous avons inventé le concept d'audioprothésistes. Mais surtout, nous avons introduit en France l'otométrie, qui a bouleversé l'approche de l'appareillage en intégrant la notion de seuil de confort. Nous avons également été les premiers à introduire l'intra-auriculaire en or en 1979, et le premier appareil analogique bicanal en 1990. Autant de performances possibles car nous avons su établir très tôt

un processus spécifique d'appareillage. Nous avons une approche qui doit intégrer une grande part de psychologie. Le secteur est pénalisé par une image négative qui entraîne encore beaucoup de freins à l'équipement. D'ailleurs, plutôt que de « prothèse auditive », qui a une connotation un peu réductrice et renvoie aux images d'Épinal d'un grand père dur de la feuille ou d'un professeur Tournesol fantasiste, je préfère parler d'aide auditive.

de nos clients que nous accompagnons pas à pas. Seulement un million de Français sont équipés alors que cinq millions en auraient besoin, ce qui laisse une grande marge de progression...

» PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE CONTE

« Nous avons été les premiers à comprendre qu'il fallait montrer nos produits et faire venir les clients dans nos magasins. »

la publicité en lançant notamment notre première campagne nationale en 1983 et le premier film publicitaire du Groupe à la télévision en 1990. C'est d'ailleurs à cette date que nous avons créé la marque Audika, devenue très vite LA marque de la correction auditive. Notre notoriété forte, 71 % aujourd'hui, doit beaucoup au spot publicitaire mettant en scène Robert Hossein, qui a été notre ambassadeur de 2003 à 2010.

Pourquoi avoir choisi de privilégier les magasins en propre plutôt qu'en franchise ?

De 1977 à 1990, nous nous sommes développés par la création de magasins, mais la levée de nouveaux capitaux en 1998 via l'introduction en Bourse au second marché nous a permis de passer à la vitesse supérieure et de développer une croissance externe forte. Notre rythme de croisière est de trente à quarante nouveaux magasins par

REPÈRES

AIDES AUDITIVES : UN MARCHÉ EN PLEINE SANTÉ

» **482 155 aides auditives** ont été vendues en France en 2010, contre 463 118 en 2009, soit une croissance de 4,11 %.

» Le secteur a vu son **chiffre d'affaires** croître de **5,9 % en 2009** et les experts tablent sur une croissance de 8,6 % entre 2012 et 2015.

» Le marché reste atomisé avec plus de **2 000 centres indépendants**.

(Sources : XERFI, SNITEM Syndicat national de l'industrie des technologies médicales)

PROFESSIONNALISME, PROXIMITÉ ET CONSEIL

« Depuis plus de trente ans, Audika a développé une expertise dans la prise en charge des problèmes d'audition. Le Groupe s'est toujours concentré spécifiquement à cette vocation du fait d'un constat simple : l'audition est un sens complexe qui exige beaucoup de professionnalisme, de recherches et de formation pour offrir un service irréprochable. Cela a notamment permis de développer un programme scientifique interne, des outils de réglage spécifiques, un service de formation qui dispense plus de 10 000 heures de cours par an... Le développement du Groupe a permis de proposer des services uniques, comme une vraie assistance nationale, et de travailler en partenariat avec les plus grands fabricants mondiaux. C'est le gage d'une totale liberté de choix pour l'audioprothésiste, et donc de qualité pour le client qui est ainsi assuré de se voir proposer un produit et des services adaptés à ses besoins. Enfin, Audika travaille de concert avec les médecins ORL, interlocuteurs incontournables du parcours de soins, toujours dans l'intérêt du client et de sa prise en charge. »

» VINCENT BRIAN, DIRECTEUR GÉNÉRAL OPÉRATIONNEL

DÉCRYPTAGE

PRESBYACOUSIE : TOUS CONCERNÉS !

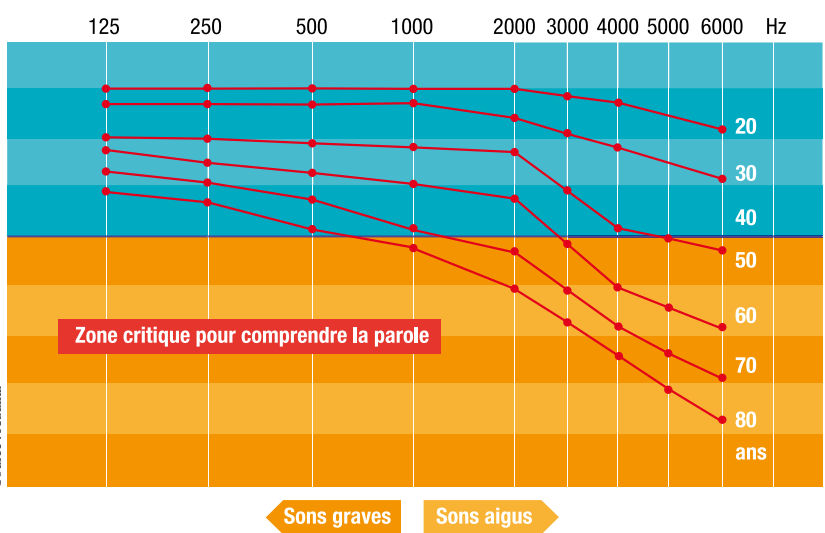
La presbyacousie toucherait 5,5 millions de Français. Cause la plus fréquente de déficience auditive (dans 90 % des cas), elle reste cependant un problème méconnu et, par conséquent, négligé. Tout ce qu'il faut savoir sur ce phénomène naturel.

Le système auditif vieillit, tout comme l'ensemble du corps. Ses fonctions régressent. Cette perte progressive de l'audition, généralement symétrique et bilatérale, particulièrement manifeste dans les fréquences élevées, est baptisée presbyacousie. Ce phénomène d'usure de l'oreille interne - parfaitement naturel mais irréversible - constitue la forme la plus fréquente de la perte auditive (90 % des cas). Attention cependant à ne pas faire d'amalgame avec les autres atteintes de l'audition (acouphènes, hyperacousie, surdité) : les problématiques s'avèrent très différentes. Ainsi, si l'on compte 303 000 sourds en France, le nombre de personnes souffrant de presbyacousie s'élèverait à 5,5 millions.

Quels en sont les premiers signes ?

La presbyacousie est à l'audition ce que la presbytie est à la vue. Si elle peut débuter dès trente ans, c'est généralement à partir de cinquante ans que ses effets se font ressentir, entraînant notamment une gêne d'un point de vue social. Ainsi, elle entraîne de manière progressive et insidieuse une baisse des sons aigus, des troubles dans la différenciation des sons et des difficultés de compréhension de la parole (se traduisant par l'acquisition réflexe de la lecture sur les lèvres). Autant d'éléments qui font que, au quotidien, on entend mais on comprend mal. Dans les ambiances particulièrement sonores, les confusions phonétiques sont accentuées. Résultat ? On augmente le volume de la télévision, on parle un peu plus fort, on a du mal à suivre une conversation dans un milieu bruyant, ce qui peut entraîner des interprétations erronées et développer des signes d'irritabilité. Voire, à terme, un repli sur soi en raison de la peur

PERTE DE L'AUDITION EN FONCTION DE L'ÂGE



Avec le temps, certaines cellules de l'oreille interne disparaissent, provoquant ce que l'on appelle la presbyacousie. Un phénomène dont les effets se manifestent généralement dès cinquante ans.

de ne plus pouvoir communiquer correctement avec ses pairs.

Quels facteurs peuvent l'aggraver ?

Les niveaux sonores élevés - tant dans le milieu professionnel que pendant les loisirs -, l'alcool, la cigarette, les facteurs génétiques mais également les traitements médicamenteux chroniques peuvent renforcer ce phénomène. S'il n'existe pas véritablement de façon de prévenir la presbyacousie, on peut néanmoins la retarder en menant une vie saine, sans excès, et en évitant de s'exposer trop souvent et longtemps à des volumes sonores élevés. En traitant certains troubles circulatoires et en faisant un usage raison-

nable de médicaments, il est possible de conserver plus longtemps une bonne oreille.

Comment la traiter ?

Comme pour les yeux, le vieillissement ne concerne pas forcément les deux oreilles de la même façon. Seul un bilan auditif permet de définir avec précision la perte auditive de chaque oreille. C'est le médecin ORL qui est habilité à poser ce diagnostic et à faire une prescription d'aides auditives, car la presbyacousie ne peut être corrigée par un acte chirurgical, contrairement à certaines pathologies de l'oreille. En revanche, le choix de l'aide auditive relève de la seule compétence de l'audioprothésiste.

» MÉLANIE SIENNE

TÉMOIGNAGES

« UN VÉRITABLE CONFORT DE VIE »

Appareillé depuis dix-neuf ans, Pierre Vinon, souligne les bienfaits des aides auditives pour retrouver une vie normale.

Médecin généraliste, Pierre Vinon a connu ses premières déficiences auditives il y a dix-neuf ans : « J'ai d'abord eu des difficultés à entendre lorsque je sortais au théâtre ou au restaurant, puis cela s'est aggravé au fil du temps. J'ai consulté un audioprothésiste qui m'a fourni un premier appareil, mais la performance n'a pas été au rendez-vous. En 1992, grâce à ma femme qui écrivait dans un journal spécialisé, j'ai rencontré un audioprothésiste de chez Audika. Il m'a fourni des petits appareils faciles à mettre et - surtout - à retirer, grâce à leur tige de métal terminée par une petite boule. J'ai immédiatement senti la différence ! » Grâce à ce matériel performant, Pierre Vinon a pu exercer son métier jusqu'en 2003, date à laquelle il a pris sa retraite : « Le seul moment où je devais les enlever, c'était pour mettre mon stéthoscope ! »

Depuis, il revoit régulièrement son audioprothésiste pour faire des réglages : « Il me donne des conseils et m'accompagne depuis toutes ces années. Il m'a récemment fourni des appareils nouvelle génération, encore plus petits que ceux que je portais jusqu'alors. Je ne les sens pas du tout et je n'ai vraiment pas l'impression d'avoir quelque chose dans les oreilles. » Grâce à ces nouvelles aides à la pointe de l'innovation, Pierre Vinon a retrouvé un véritable confort de vie : « Auparavant, lorsque j'allais au restaurant, j'étais gêné car j'entendais le bruit des conversations autour, mais pas la personne qui était face à moi. Grâce à ce nouveau matériel, fiable et efficace, je n'ai plus à subir tous ces bruits satellites ! » Comme tout un chacun, en somme.

» FANNY BIJAOU

« PRIMORDIAL DE RECOURIR À DES PROFESSIONNELS COMPÉTENTS »

Après avoir longtemps hésité, Marc Nefoussy, a finalement adopté les prothèses auditives. Pour sa plus grande satisfaction.

Marc Nefoussy a pris son temps avant d'accepter de porter un appareil auditif : « Avec l'âge, j'ai constaté que mon audition diminuait. En 2002, j'ai consulté un médecin à l'hôpital européen Georges Pompidou qui m'a conseillé de faire un audiogramme. En réalisant l'examen, j'ai appris que lorsque la perception auditive diminue, certaines parties du cerveau s'ankylosent. Pourtant, cela ne m'a pas convaincu puisqu'il m'a fallu attendre 2007 pour y repenser sérieusement ! » Cinq années durant lesquelles il se renseigne sur le coût de ces appareils, le jugeant trop élevé. Sans compter l'impression d'une perte auditive insuffisamment dégradée pour recourir à une aide. C'est la rencontre avec un spécialiste de chez Audika qui convainc Marc Nifoussy de sauter le pas : « Il m'a donné les renseignements que j'attendais d'une façon remarquable et ne m'a pas du tout pressé à l'achat. D'ailleurs, ce n'est qu'un an après cette première visite que j'ai décidé de m'appareiller. Lorsque l'on acquiert ce genre de matériel, il est primordial de recourir à une entreprise extrêmement sérieuse et à des professionnels compétents qui savent vous accompagner. D'autant plus que, au début, de nombreux réglages, minutieux, sont nécessaires, au même titre que la confiance dans la relation patient-audioprothésiste. » Autant d'éléments qui expliquent que le réfractaire d'hier apprécie à sa juste valeur le confort auditif optimal que son équipement lui procure aujourd'hui.

» F.B.

PROFESSIONNELS

« LE NOMBRE D'AUDIOPROTHÉSISTES NE SUFFIT PAS À RÉPONDRE À LA DEMANDE »

En 2008, dans son « Livre Blanc de la correction auditive », le Syndicat national des professionnels de l'audition (SYNEA*, qui représente la plupart des enseignes des audioprothésistes), dressait un état des lieux préoccupant de la prise en charge de la déficience auditive. Le point avec son vice-président, **Philippe Langzam**.

Il y a trois ans, vous mettiez en évidence le sous-équipement dont les seniors sont les premières victimes en France. Qu'en est-il aujourd'hui ? Vos messages ont-ils été entendus ?

Relativement peu ; nous en sommes à peu près au même stade, à savoir que seuls 20 % des appareillables seraient aujourd'hui équipés en raison, entre autres, d'un déficit d'information. D'où notre volonté de communiquer auprès du grand public, notamment sur les énormes progrès technologiques de ces dernières années et des solutions qui en découlent. Notre enjeu est également de lever les freins psychologiques autour de l'appareillage. En effet, pour beaucoup, accepter une aide auditive, c'est afficher le fait qu'on est malentendant, ce qui ne se voit pas... Or, on n'imagine pas le nombre de personnes dépressives et qui vivent recluses du fait de leur handicap ! C'est pourquoi l'un de nos objectifs est de banaliser la presbycusie en expliquant que c'est un vieillissement naturel et que, de fait, il n'y a aucune honte à avoir. Au contraire, le gain à bien entendre est considérable, bien plus qu'on ne l'imagine !

Il s'agit également de sensibiliser les décideurs politiques – et ce n'est pas évident – aux conséquences de la malaudition et aux bienfaits de l'appareillage. A ce titre, le SYNEA s'est notamment positionné auprès des parlementaires à l'occasion de l'examen de la proposition de loi sur le dépistage précoce des

troubles de l'audition pour que tous les professionnels de l'audition soient consultés dans l'élaboration des programmes de dépistage. Par ailleurs, le Syndicat sera particulièrement attentif aux avancées du plan triennal en faveur des personnes sourdes ou malentendantes qui, un an après son lancement, se met doucement en place.

Comment expliquer la pénurie d'audioprothésistes diplômés alors que, dans le même temps, les besoins des seniors malentendants sont en constante augmentation ?

C'est une question de priorité de l'Education nationale : quatre des

des onze enseignes du SYNEA est en permanence en recherche d'audioprothésistes. C'est pourquoi nous sollicitons chacun des établissements afin que soit assurée rapidement une augmentation de cinquante jeunes diplômés à l'échelle nationale.

Dans votre Livre Blanc, vous évoquiez une suspicion illégitime à l'égard de votre profession. Comment l'expliquez-vous ?

Au-delà du coût du matériel, le prix de l'appareillage prend en compte la douzaine d'heures passées par l'audioprothésiste durant la durée de vie de l'aide auditive, qui représentent environ la moitié du montant. En fait, les pouvoirs publics comme le(s) particulier(s) ont souvent une image onéreuse de notre profession parce qu'ils n'appréhendent pas cette dimension du temps passé. Par exemple, quand vous considérez un bridge chez le dentiste, vous vous dites que c'est bien cher pour un petit bout de métal, mais il faut nettoyer la dent, positionner le bridge... C'est pareil pour ce qui concerne l'appareillage où, depuis peu, une loi nous oblige à indiquer dans nos devis, de façon

claire et transparente, les prix respectifs du produit et du service. Enfin, pour en finir avec cette apparence de cherté, il faut également la relativiser sur la durée de vie du produit, de cinq à sept ans, en considérant ses bienfaits et le fait qu'il existe désormais des solutions de financement permettant d'étaler les règlements dans le temps.

► PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-PIERRE GRUEST
* www.synea-infos.com



« Les pouvoirs publics comme le(s) particulier(s) ont souvent une image onéreuse de notre profession parce qu'ils n'appréhendent pas cette dimension du temps passé. »

cinq écoles d'audioprothésistes qui existent en France dépendent des facultés de pharmacie, dont les directeurs décident où affecter leur budget. De fait, on compte aujourd'hui quelque 2 300 audioprothésistes en exercice sur le territoire et, chaque année, il ne sort qu'une centaine de diplômés, ce qui est notoirement insuffisant. Résultat : notre secteur d'activité est l'un des rares à ne pas connaître de chômage et chacune

APPAREILLAGE

UNE ÉTAPE CRUCIALE

Accepter de porter une aide auditive marque le début de ce que l'on appelle l'appareillage. Un processus primordial dont voici les fondamentaux.



Qui appareille-t-on ?

Celui qui en ressent le besoin. C'est pourquoi le premier rendez-vous va notamment consister à évaluer la gêne du malentendant via un test d'audition et, surtout, s'assurer qu'il soit totalement partie prenante dans sa rééducation auditive et son appareillage. Sans motivation, l'appareil est voué à rester dans un tiroir. D'où l'importance de s'assurer que le patient ressent véritablement le besoin de mieux entendre, ce qui n'est pas corrélé au degré de perte auditive. Ainsi, un mélomane, qui a des exigences auditives supérieures à la moyenne, souffrira davantage d'une déficience de 10 % que certaines personnes en affichant 50 %, par exemple.

Comment déterminer l'aide auditive adéquate ?

C'est celle qui correspond au style de vie du malentendant, d'où la nécessité de « penser le patient » afin de bien comprendre ses habitudes et ses besoins pour trouver le matériel qui lui convient sans avoir à en changer par la suite. Ainsi, on prescrira plus volontiers un « Audicom » (voir p.14) à une personne dynamique et férue de nouvelles technologies (ordinateur, Smartphones...). Il faut également prendre en compte ce que désire le client : si certains exigent d'office ce qu'il y a de mieux, l'important pour la plupart d'entre eux c'est d'avoir la certitude qu'ils vont mieux entendre avec l'appareil qu'on leur conseille.

Si la question du prix peut être importante (il varie de 750 à 2 500 euros selon la technologie), elle est souvent vite relativisée dès lors qu'on met en perspective que cela équivaut à un paquet de cigarettes par jour pendant cinq ans. D'autant qu'il existe désormais de nombreuses solutions, comme la formule « dix fois sans frais », pour contourner cette problématique.

Combien de temps avant de considérer que l'appareillage est « terminé » ?

Par ce terme, on évoque les trois premiers mois de relation avec le client, scindés en cinq étapes, dont le premier rendez-vous et celui de livraison, où on livre l'appareil sous-corrigé, en lui expliquant comment le manipuler, l'entretenir... Puis vient l'accompagnement avec les phases d'habitation, d'intégration et de performance lors desquelles les réglages sont modifiés jusqu'à ce que l'appareil soit au maximum de ses possibilités par rapport aux besoins de la personne. On l'incite ensuite à revenir voir son audioprothésiste une à deux fois par an pour des rendez-vous de contrôle car son besoin peut évoluer, et ce pendant cinq ans environ. C'est en effet au bout de ce laps de temps qu'on estime que l'appareil ne fournit plus la qualité de départ et qu'il faut envisager de le remplacer. Ce renouvellement s'avère d'autant plus important qu'il est très difficile de réhabituer un cerveau qui a pris de mauvaises références auditives et que l'innovation technologique fournit sans cesse des outils plus performants.

OPINION

« IL FAUT BANALISER LA MALAUDITION »

Sénateur d'Eure-et-Loir, **Gérard Cornu** est également audioprothésiste. A ce titre, il considère qu'entendre mal ne doit plus être vécu comme un phénomène d'exclusion. D'autant que les technologies nouvelles permettent de trouver des solutions pour chaque type de problème.



En tant que sénateur et audioprothésiste, comment appuyez-vous la Journée nationale de l'audition ?

Je l'appuie d'autant plus que je sais combien il est primordial de traiter les problèmes d'audition dès leur apparition, sans attendre. L'oreille est un organe qui s'habitue à mal entendre si on n'y prend pas garde. Plus on attend, plus le retour à la normale est difficile alors que, prise à temps, cette gêne se traite vite et efficacement. Il faut faire connaître aux Français les avancées technologiques considérables. On sait également qu'il faut traiter les deux oreilles, même si une seule est déficiente.

Seulement 15 % des 5,5 millions de Français souffrant de presbycusie seraient appareillés aujourd'hui. Comment expliquez-vous cette faiblesse en termes d'équipement et la disparité avec la Grande-Bretagne, trois fois plus équipée ?

Je pense que, chez nous, porter un appareil est vécu comme un handicap. On est aussi probablement

plus sensible à l'aspect esthétique que nos voisins d'Outre-manche. Cette situation prend certainement son origine dans le déficit d'information des Français. On garde en tête les appareils dont étaient équipés nos grands-parents. Les audioprothésistes du XXI^e siècle n'ont plus rien à voir avec cela. Pour comprendre, je vais utiliser la comparaison avec la vision. Autrefois, certains messieurs portaient un monocle, ce qui permettait de voir un peu, mais pas de façon très efficace. Avec la malaudition, c'est la même chose. Quand on traitait une seule oreille, il s'agissait d'une substitution minimale. Cela permettait d'entendre un peu moins mal, mais certainement pas d'entendre bien. Désormais, on sait que la stéréo garantit un vrai confort d'usage et rompt réellement l'isolement. Pourquoi s'en priver ?

Que faire pour aider les travailleurs atteints de presbycusie à poursuivre efficacement leur activité ? Comment mieux les accompagner ?

A défaut de me répéter, il faut informer encore et toujours. Reprenons la comparaison avec l'œil. Si vous avez un problème de vision, personne n' imagine qu'un individu va travailler sur ordinateur « non stop » toute une journée. C'est exactement la même chose avec l'oreille. Cet organe mérite qu'on le protège et qu'on le ménage, ce que l'on ne fait pas assez.

Est-il possible d'envisager une augmentation de la prise en charge des personnes souffrant d'une perte auditive lourde, par exemple en prolongeant le remboursement du TIPS* enfant au-delà de vingt ans durant toute la vie du patient ?

Cette question illustre bien le distinguo que l'on fait encore entre la surdité et les autres handicaps. La surdité est un handicap comme un autre, qui doit être traité comme les autres. Je suis donc résolument favorable à un allongement de la prise en charge.

► PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE LEJEUNE-LORENZINI
* Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires.

PRÉVENTION

DES TROUBLES AUDITIFS AUX CONSÉQUENCES MULTIPLES

Dépister et prendre en charge sa perte auditive, si possible de façon précoce, constitue la meilleure façon de conserver une bonne qualité de vie, notamment sociale.

Les premiers signes de la malaudition ne trompent pas, comme le fait d'éprouver des difficultés à suivre une conversation dans un environnement bruyant. Pourtant, très souvent, le malentendant n'a pas conscience de sa faiblesse, ou du moins la dénie. En effet, perdre le sens sur lequel repose essentiellement la communication est une réalité difficile à accepter. Ainsi, on préfère s'habituer à interpréter et deviner les conversations, en prenant comme support les mots que l'on perçoit. Jusqu'à ce que, petit à petit, la perte de l'audition devienne handicapante dans les échanges avec les autres. « J'entendais mal depuis un certain temps et je faisais souvent répéter mes amis. Je me disais que, avec l'âge, c'était normal et que l'on ne pouvait rien y faire », se souvient Michèle, jeune retraitée. Impatient, irritable, on finit par accuser ses proches de ne pas bien articuler, de parler trop bas, voire de le faire exprès.

Au travail, on doit réaliser des efforts intenses pour essayer de comprendre une conversation. Résultat ? On fatigue vite, on s'énerve. Pire, on culpabilise de ne pas pouvoir suivre un sujet : « A soixante-cinq ans, je suis encore très actif professionnellement, je participe à des réunions où beaucoup de gens attendent mon avis. Autant dire que je ne peux pas me permettre de tendre l'oreille. Pourtant, je ressens de plus en plus une gêne », raconte Jean-Claude. Résultat : de fil en aiguille, c'est la vie sociale qui diminue pour finir - bien souvent - par le repli sur soi et l'isolement.

Une étude, publiée en février 2011 par la revue médicale américaine « Archives of Neurology » va encore plus loin. Elle montre que, pour les soixante ans et plus, 36 % du risque de démence est lié à une perte de l'ouïe. La possibilité de développer la maladie d'Alzheimer s'accroît ainsi de 20 % pour chaque tranche de dix décibels de perte d'acuité auditive. Pour autant, le fatalisme ne doit pas être de rigueur. La mesure à prendre dès que l'on sent une gêne ? Consulter un ORL qui, si besoin, vous adressera à un audioprothésiste. Celui-ci vous conseillera une prothèse discrète et efficace, adaptée à votre style de vie, comme ce fut le cas pour Michèle qui reconnaît « avoir l'impression de revivre » depuis qu'elle est appareillée.

COMMENT S'AUTO-ÉVALUER PAR TÉLÉPHONE

Le médecin ORL est le spécialiste de l'examen et du traitement médical de l'oreille ; il est le seul à même faire un diagnostic et c'est lui qui prescrit un appareillage auditif. Pour autant, si la méthode « Hein ? »* ne se substitue pas à l'audiométrie effectuée par un médecin ORL, elle permet néanmoins de dépister un éventuel début de déficit auditif... via le téléphone. Pour cela, l'appelant est invité à écouter vingt-sept suites de trois chiffres émises dans un bruit de fond pour évaluer sa capacité à comprendre des mots dans un environnement plus ou moins bruyant, et à les retranscrire sur son clavier téléphonique. L'intensité varie en fonction de la réponse de la personne : si la réponse au clavier est correcte/fausée, l'intensité de la voix diminue/augmente de deux décibels. L'évaluation est fondée sur la compréhension de 50 % des mots : on recherche le rapport signal/bruit pour lequel l'appelant donne une réponse correcte/incorrecte une fois sur deux. Un automate indique à la fin du test si l'audition dans le bruit est bonne, moyenne ou insuffisante pour une vie sociale préservée et conseille une consultation si nécessaire. Adopté dans de nombreux pays européens (Royaume-Uni, Pays-Bas et Allemagne), ce test à validité scientifique a déjà permis à plus de 55 000 Français de mieux appréhender leur audition.



* 0892 790 791 (0,34€/mn) - www.hein-test.fr

INNOVATION

UNE ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE FULGURANTE

Oubliés, le professeur Tournesol et son cornet acoustique ! En à peine un siècle, les solutions pour pallier la déficience auditive ont connu des progrès considérables, permettant de répondre à (presque) tous les cas de figure. Une révolution technologique qui en appelle bien d'autres...

Ce n'est que depuis 1995 et l'intégration du processeur dans les aides auditives que les audioprothésistes ont à leur disposition des outils à la fois miniaturisés et performants, capables de vraiment corriger l'audition. « On peut dire que c'est depuis lors qu'existe véritablement notre profession, affirme Jacques Benzaquen, directeur technique chez Audika. Pour résumer, on est passé en un temps record d'appareils ayant un réglage unique, ajustés avec des tournevis, à des aides contrôlées par ordinateur et offrant plus de 2,5 millions de réglages possibles. Par ailleurs, alors que l'amplification était linéaire, c'est-à-dire que les sons étaient amplifiés de la même manière, les sons faibles moyens et forts sont désormais amplifiés différemment. Ainsi, nous disposons aujourd'hui d'ensembles de courbes de réponse qui évoluent en permanence en fonction des proportions de sons faibles, moyens et forts. Autant dire qu'on bénéficie de solutions qui, acoustiquement, permettent de tout faire. »

Quand l'appareil devient oreillette

Pour autant, les équipes de Recherche et Développement continuent de multiplier les axes d'innovation, notamment du côté de s



Audika - Bruno Ruffini

« L'innovation se concrétise également du côté des algorithmes, avec des appareils très sophistiqués qui permettent la reconnaissance de scènes auditives et, par conséquent, adaptent la correction en fonction de celles-ci, souligne Jacques Benzaquen. Concrètement, systèmes de communication avec – déjà – la troisième génération de ce que l'on appelle les « Audicom ». En clair, l'appareil auditif devient une oreillette très sophistiquée qui permet de relier toutes les sources de communication. Que l'on parle au téléphone ou que l'on regarde la télévision, le son arrive directement dans la prothèse où il est traité de la même façon que les bruits de son environnement.

« L'innovation se concrétise également du côté des algorithmes, avec des appareils très sophistiqués qui permettent la reconnaissance de scènes auditives et, par conséquent, adaptent la correction en fonction de celles-ci, souligne Jacques Benzaquen. Concrètement,

le microprocesseur va différencier la parole de la musique ou du bruit dans chaque canal et travailler en fonction de ce qu'il identifie. Par exemple, s'il distingue de la parole et du bruit, l'algorithme va amplifier les aigus de la parole pour qu'ils ressortent mieux et soient plus compréhensibles. À l'inverse, en présence de musique, il va supprimer tous les réducteurs de bruits afin de toujours obtenir un rapport confort/efficacité approprié ! »

La révolution « nano »

Les progrès réalisés ces dernières années ont également permis d'augmenter singulièrement la solidité des aides auditives. Ainsi, s'il est toujours impossible de se baigner en portant ses appareils, ils s'avèrent néanmoins beaucoup plus résistants à l'humidité grâce au « nanocoating », un traitement de surface

nanotechnologique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qui empêche l'eau de pénétrer. Pour Jacques Benzaquen, « la nanotechnologie représente à la fois une révolution et un vivier formidable dans lequel nous allons pouvoir piocher. Ainsi, on peut tout à fait imaginer développer des appareils « caméléon », avec des résines nanotraitées qui changeraient de couleur en fonction de la luminosité ou de la température ».

Une Recherche et Développement à la pointe

Dernière voie d'innovation, très importante : la qualité. « On dispose aujourd'hui de processeurs réalisant des millions d'opérations par seconde, très précis et avec un rendement fantastique. Néanmoins, la « casserole » de l'appareil auditif, là où le rendement se perd, c'est l'écouteur. À ce jour, il n'existe qu'une seule membrane qui porte tous les sons, où ils se parasitent les uns les autres. La seule façon d'améliorer la qualité de nos appareils, c'est de les équiper d'écouteurs multivoies, c'est-à-dire avec des canaux graves, médiums et aigus, comme dans une chaîne hi-fi, précise Jacques Benzaquen. On n'en est qu'aux balbutiements

mais c'est ce vers quoi l'on tend d'ici les cinq à dix prochaines années. »

Une bonne nouvelle pour les malentendants, mais pas seulement... Ainsi, jusqu'à présent, l'audioprothèse était le parent pauvre de tout ce qui est sonorisation. Au niveau de la recherche industrielle, la profession bénéficiait par exemple de ce que faisait l'acoustique du bâtiment. Une situation désormais inversée : « Aujourd'hui, ce sont nos algorithmes et nos puces qui sont utilisés sur les tables de mixage ou pour contrôler les sifflements dans les salles de spectacle. Un retour de notre Recherche et Développement sur le marché général qui marque notre indépendance ! »

» JEAN-PIERRE GRUEST



JUSQU'OU PEUT-ON ALLER ?

Si l'imagination n'a pas de limites, on peut considérer que, désormais, la Recherche et Développement ne s'en donne plus non plus. Pour Jacques Benzaquen, les univers virtuels développés par les jeux vidéos, fruits d'investissements colossaux et de processeurs de très haut niveau, donnent des pistes de ce que pourrait être l'innovation technologique ultime en prothèse auditive : « À force de miniaturiser on peut imaginer à terme la disparition de l'appareillage. Par ailleurs, si l'on considère que tout sens, et donc la parole, n'est qu'un signal électrique dans notre cerveau, il « suffirait » de l'y induire directement, sans intermédiaire. Mais cela tient encore de la science-fiction ! »

» M.R.

EN CE MOMENT !



Campagne Nationale de l'Audition

Audika, n°1 français de l'audition, vous offre un bilan auditif gratuit ! (non médical)

Le plus souvent, la diminution de l'audition est un phénomène tout à fait naturel nommé presbycusis qui apparaît à partir de 50 ans. On a la sensation de ne pas bien comprendre, on fait répéter sans cesse et petit à petit on risque de s'isoler de ceux qui nous entourent.

Heureusement, ces problèmes peuvent être facilement résolus grâce à nos solutions auditives. Alors, ne prenez pas votre baisse d'audition à la légère ! Ne renoncez pas à votre confort de vie, réagissez pour profiter de chaque moment à 100% !

En ce moment chez Audika, à l'occasion de notre Campagne Nationale de l'Audition, nous vous proposons de faire un bilan auditif gratuit (non médical). Réalisé par l'un de nos spécialistes, il vous permettra de faire le point sur votre audition. Vous découvrirez ensuite notre gamme de solutions auditives numériques, à la pointe de la technologie, ultra discrètes et parfaitement adaptées à votre mode de vie.

Avec notre offre AUDIPASS[®], vous avez la possibilité d'essayer gratuitement, chez vous, la solution auditive qui vous convient le mieux. Vous pourrez ainsi tranquillement juger dans votre quotidien, avec vos proches, des bienfaits d'une meilleure audition.

Une bonne adaptation d'aides auditives nécessite un vrai savoir-faire. Avec Audika et ses 30 ans d'expérience consacrés exclusivement à l'audition, vous faites le bon choix. En partenariat avec les médecins ORL, nos spécialistes diplômés et formés en permanence aux nouvelles technologies, sauront vous conseiller la solution parfaitement adaptée à votre audition.

Nos spécialistes Audika vous accueillent dans plus de 400 centres partout en France. Il y en a forcément un près de chez vous !

Vous l'avez compris, chez Audika nous prenons soin de vous et de votre audition, parce que retrouver le plaisir de mieux entendre, ça change la vie !



Création : Red&Breakfast - Crédits Photos : Bruno Ruffini (1) Voir conditions en contre. Valable sur prescription médicale.

Audipuce, la solution auditive numérique quasiment invisible

- **Minuscule** : disparaît en se glissant au creux de l'oreille pour une discrétion totale.
- **Réalisée "sur-mesure"** d'après l'empreinte de votre conduit auditif, pour une adaptation parfaite et un grand confort.
- Installée dans l'oreille, elle permet la restitution la plus naturelle des sons.



Pour connaître le centre Audika le plus proche de chez vous ou recevoir notre guide gratuit "Entendre Mieux" contactez-nous vite :

N°Azur 0 810 272 272

PRIX APPEL LOCAL

www.audika.com



Bien entendu !